

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 4 octobre 2022

Membres présents : Simone DÉLIOT, Vincent DUMETIER, Évelyne FEIN, Jean-François CHAPON, Jean-Louis FUMEY, Nicolas GIRARDET, Pascale MARGUIER, Didier PAINEAU, Ludovic PICOD, Bernard SÉNÉ

Absents : Cécile FELIX qui donne procuration à Didier PAINEAU, Marie-Françoise BUNOUST qui donne procuration à Simone DÉLIOT – Claude POIRSON qui donne procuration à Jean François CHAPON, Hervé BONGLET et Stéphane VALLET

Secrétaire de séance : Ludovic PICOD

Approbation du PV du conseil du 22 juin 2022

1. Fond de solidarité Logement et FAAD

Le Fond de Solidarité Logement (FSL) a permis d'aider 4000 ménages. Cela représente un investissement de 2 millions d'euros au niveau du Département.

Le taux est fixé à 0,61€ par habitant

Le conseil municipal se prononce à l'UNANIMITÉ POUR le FSL et CONTRE le FAAD.

2. Reprise des résultats suite à dissolution du syndicat de la perception de Saint Vit

Versement d'un montant de 3673,20 € réparti comme suit :

- Recette d'investissement : 2589,54€

- Recette de fonctionnement : 1083,66 €

VOTE POUR À L'UNANIMITÉ

3. GBM : tarification fourrière automobile

Suite au renouvellement du contrat de fourrière automobile, il est demandé à adhérer au nouveau contrat dont les conditions restent inchangées.

VOTE POUR À L'UNANIMITÉ

4. GBM : éclairage public

La commune est équipée à 75 % en luminaires LED.

Suite à réunion avec GBM, il est convenu que les luminaires restants seront équipés par rétrofit (passage en LED en conservant les appliques), d'ici la fin de l'année (secteur de la Nésillière et de l'école primaire/parking, chemin piéton des Combes). La commune sera ainsi équipée en 100 % LED dès fin novembre.

Le fait d'être équipé en luminaire LED permet de programmer un abaissement ce qui n'était pas possible avec des lampes sodiums.

La commune de Byans souhaite se positionner sur l'extinction ou l'abaissement d'intensité nocturne. Le coût d'adaptation nocturne de l'éclairage sera pris en charge par GBM.

VOTE : 11 POUR L'ABAISSEMENT – 2 POUR L'EXTINCTION

Après discussion, un abaissement de 70 % sera prévu de 21H au lever du jour.

5. GBM : programme de travaux voirie 2023

Des travaux sont engagés en 2022 avec la reprise d'un mur de soutènement chemin de Chevanne.

Pour 2023, des travaux de requalification sont sollicités par la commune :

- sécurisation du carrefour rue de la Gare, rue de la Saline et chemin de Vauthiau,
- réfection du chemin de Chevanne.

6. GBM : programmation pistes cyclables

Dans le plan mobilité du Grand Besançon, il est prévu la création d'une piste cyclable entre Byans et l'Euro-véloroute 6 à Osselle. Cet aménagement est prévu en 2025.

7. GBM : point sur la collecte des ordures ménagères chemin de Chevanne

Un courrier de GBM a été envoyé aux riverains concernés sur la création de local collectif qui serait implanté chemin de Bellevue avec apports en sacs prépayés.

En attente de la position des riverains.

8. Renouvellement contrat d'assurance des risques statutaires

Le conseil accepte la proposition suivante :

- Courtier / Assureur : Sofaxis / CNP
- Durée du contrat : **4 ans** à compter du **1^{er} janvier 2023**.
- Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de six mois.
- Régime : **capitalisation**
- Conditions :

Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :

taux : 6,88% avec une franchise en maladie ordinaire de 10 jours par arrêt

Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public :

taux : 1,50 % avec une franchise en maladie ordinaire de 10 jours par arrêt

VOTE POUR A L'UNANIMITÉ

9. Changement de nomenclature comptable M57

Le conseil accepte ce changement à compter du 1^{er} janvier 2023 pour les budgets communaux

VOTE POUR A L'UNANIMITÉ

10. Droit de préemption urbain

ZE82 – pas de préemption

11. Bilan des manifestations estivales

- Mardi des Rives le 16/08 :
Sur la saison 2022, les Mardis des Rives ont accueilli 13000 spectateurs dont 1485 pour Byans. Selon le questionnaire GBM, 90 % du public accueilli dans le parc communal viendrait du territoire du Grand Besançon, 50 % de Besançon et 3 % de Byans.
- Repas républicain du dimanche 28 août
Ce repas à l'initiative de la commune a rassemblé une soixantaine de personnes dans le parc municipal.
- Spectacle « Vestiges » du vendredi 23 septembre
Ce spectacle organisé en partenariat avec Les Deux Scènes, a rassemblé une cinquantaine de personnes.

12. CDG – motion de soutien à la formation du diplôme de secrétaires de mairie

VOTE POUR A L'UNANIMITÉ

13. Foyer Cinéma : point d'étape

Suite à une rencontre en mai avec le syndicat ecclésiastique, sur le devenir et la préservation du Foyer Cinéma, plusieurs estimations non concordantes ont été réalisées. Des discussions sont en cours.

14. Questions diverses

- Le PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal) attribuerait 125 logements à la commune de Byans sur 15 ans.

Fin de la séance à 23h03